

Décembre 2025



Familles monoparentales : Vers un changement des représentations sociales ?

Région Mulhousienne dans le contexte Sud-Alsace

Afut 
agence de fabrique
urbaine et territoriale
SUD-ALSACE

CE QU'IL FAUT RETENIR – LES IDÉES CLÉS



Démographie des familles monoparentales

- **Les familles monoparentales sont composées majoritairement d'adolescents âgés de 10 à 19 ans (41% pour la région Mulhousienne)**
- **À Mulhouse, la part de jeunes Ni-Ni est la même dans les familles monoparentales que dans l'ensemble des familles : 18 %.**

Habitat et conditions de vie

- **Les familles monoparentales vivent davantage en appartement dans les intercommunalités urbaines : 87 % des familles monoparentales vivent en appartement à Mulhouse**
- **Le manque de diversité de l'offre et des prix limite le choix du lieu de vie.**

Niveau de vie et pauvreté

- **Les familles monoparentales disposent de revenus médians nettement plus faibles.**
- **À l'échelle du département, c'est dans la région mulhousienne qu'elles sont les plus pauvres : leur revenu médian y atteint 16 400 €, contre 18 170 € dans l'ensemble du Haut-Rhin (à noter que l'ensemble des familles du Haut-Rhin ont un revenu médian de 25 360 €).**

Emploi et formation

- **Les cheffes de familles monoparentales sont majoritairement en emploi : 59 % à l'échelle départementale et 64 % dans la région mulhousienne. À Mulhouse, en revanche, ce taux chute à 43 %.**

RAPPEL DE LA MISSION

OBJET DE LA MISSION

Il s'agit de réaliser un état des lieux de la monoparentalité et de ses manifestations au sein de la Région Mulhousienne dans le contexte Sud-Alsace.

POINT METHODOLOGIQUE

L'analyse est effectuée à l'échelle des intercommunalités du Haut-Rhin. Certains fichiers de données étant accessibles uniquement au niveau des cantons, les périmètres des intercommunalités ont été légèrement ajustés pour correspondre au mieux à la réalité des territoires. Chaque production graphique ou cartographique indiquera si elle se base sur un périmètre modifié ou non.

SOMMAIRE

- 1. Démographie des familles monoparentales.....p.5**
- 2. Habitat et conditions de vie.....p.11**
- 3. Niveau de vie et pauvreté.....p.15**
- 4. Emploi et formation.....p.19**
- 5. Jeunesse et impact de vie.....p.24**
- 6. Synthèse.....p.27**



LES FAMILLES MONOPARENTALES : UNE NOUVELLE FORME DE PARENTALITÉ

→ Considérée comme marginale dans les années 1980, la monoparentalité est aujourd'hui un élément central de la structure familiale contemporaine. En France, près d'un quart des familles avec enfants sont aujourd'hui monoparentales, contre moins de 10 % au début des années 1980. Ce modèle familial, où un seul parent assure le quotidien de l'enfant, qu'il s'agisse de son éducation ou de son entretien résulte d'une évolution des mentalités mais aussi de situations variées : divorce, séparation, décès ou encore choix personnel.

Bien que la monoparentalité soit désormais une réalité commune affectant toutes les catégories sociales, elle peut exacerber certaines fragilités sociales. Ces familles sont confrontées à diverses formes de vulnérabilité, qu'elles soient financières, liées au logement ou à l'emploi, entraînant ainsi une précarisation accrue de leurs conditions de vie, en particulier pour les femmes qui représentent la majorité des chefs de ces foyers.

Comprendre les spécificités des familles monoparentales permet ainsi d'analyser les défis auxquels elles sont confrontées, mais aussi de reconnaître leur rôle croissant dans les mutations de la société moderne.

Face à ces défis, les politiques publiques cherchent à mieux accompagner ces familles à travers des aides financières, des dispositifs de garde d'enfants ou des mesures d'insertion professionnelle. Cependant, ces dispositifs demeurent souvent insuffisants pour compenser les inégalités structurelles.



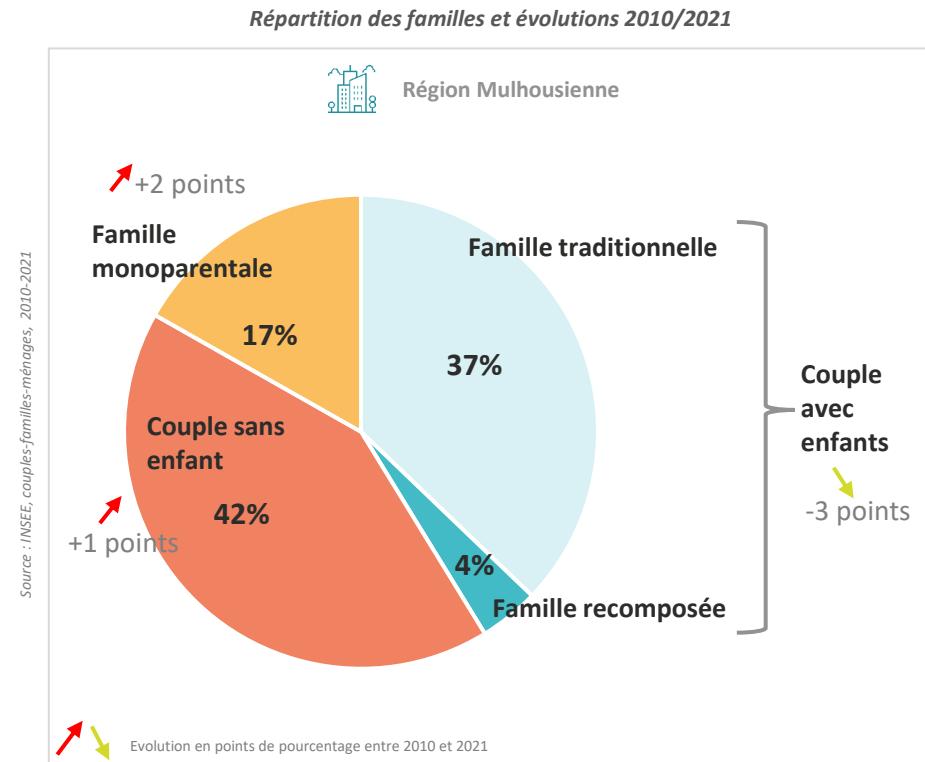
Famille monoparentale

- Les familles monoparentales sont composées d'un parent vivant seul avec au moins un enfant à charge célibataire et n'ayant pas d'enfant, sans limite d'âge.
- Dans le cas de la résidence alternée, l'enfant est considéré comme faisant partie du foyer du parent chez qui il passait la nuit lors du recensement. Un enfant n'est comptabilisé qu'une seule fois dans les statistiques, même s'il vit alternativement chez ses deux parents.
- Dès qu'un parent vivant seul avec ses enfants commence à cohabiter en couple, il ne sera plus classé comme une famille monoparentale, mais comme une famille recomposée.

1. DÉMOGRAPHIE DES FAMILLES MONOPARENTALES



UNE ÉVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES : LA FAMILLE TRADITIONNELLE SE FAIT PLUS RARE



Le modèle familial traditionnel, fondé sur un couple et leurs enfants, tend à décliner au profit de nouvelles formes de parentalité telles que les familles monoparentales ou recomposées, quel que soit le territoire. Les proportions sont similaires entre la région Mulhousienne, le Haut-Rhin et la France hexagonale, qu'importe le type de familles.

➔ En 2021, les familles monoparentales représentaient 17 % de la population dans la région de Mulhouse (12 442 familles), soit une augmentation de 2 points par rapport à 2010. Cette tendance se reflète également à l'échelle départementale, avec une hausse de 2 points dans le Haut-Rhin, et au niveau national, avec une augmentation de 3 points.

Famille

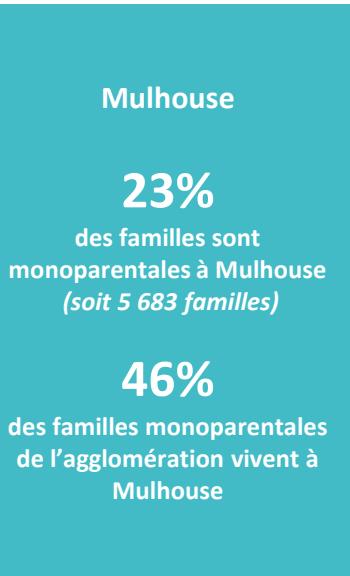
Une famille se compose d'au moins deux personnes, pouvant être un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, ou un adulte vivant avec un ou plusieurs enfants.



Famille recomposée

Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE LA MONOPARENTALITÉ



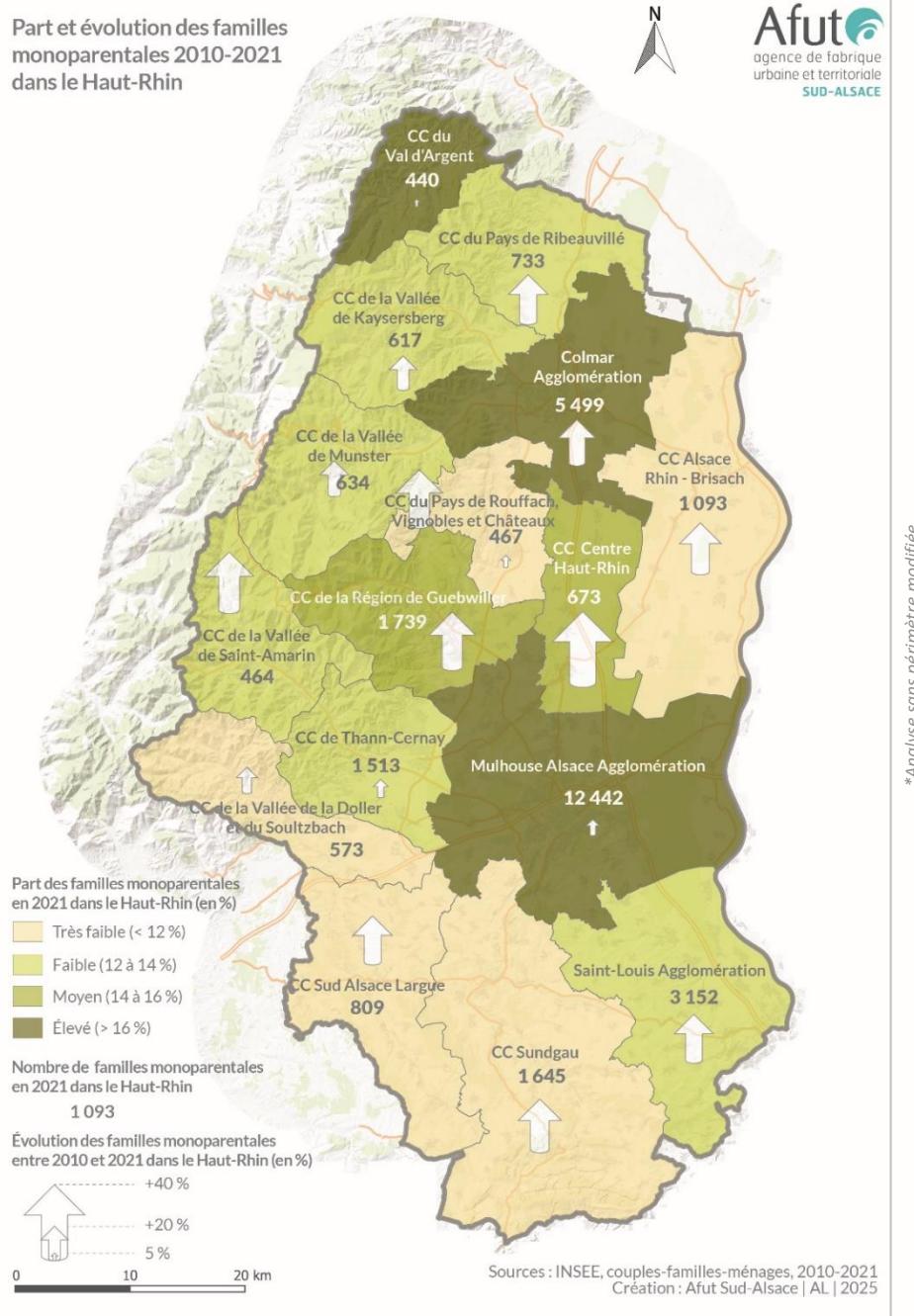
Une évolution généralisée avec des intensités variées au sein des intercommunalités

Le Val d'Argent, les agglomérations de Colmar et de Mulhouse, ont de très forts taux de familles monoparentales. La ville de Mulhouse exerce une forte influence en accueillant près de la moitié des familles monoparentales (46 %) de l'agglomération.

Le département montre une évolution hétérogène des familles monoparentales entre 2010 et 2021, avec une tendance générale à la hausse. La CC du Centre Haut-Rhin présente la plus forte croissance des familles monoparentales (37 %), tandis que celle du Val d'Argent affiche la plus faible (7 %). Dans la région mulhousienne, la situation est contrastée : la ville-centre voit le nombre de familles monoparentales quasiment inchangé (+1%), alors que les autres communes de l'agglomération connaissent une hausse nette et marquée (+22 %).

Depuis la fin des années 1960, les causes de la monoparentalité ont évolué pour se stabiliser. Aujourd'hui, 75 % des familles monoparentales résultent d'une rupture d'union (mariage, PACS ou union libre). Les séparations concernent désormais majoritairement les couples en union libre — alors qu'en 1999 les divorces et les séparations hors mariage contribuaient à parts égales à la monoparentalité. Ce changement illustre un désintérêt marqué pour le mariage au profit de formes conjugales plus diverses (union libre, PACS).

Part et évolution des familles monoparentales 2010-2021 dans le Haut-Rhin



MULHOUSE CONCENTRE LA PLUS FORTE PART DE FAMILLES MONOPARENTALES

*Analyse sans périmètre modifiée

Part et évolution des familles monoparentales 2010-2021 dans l'agglomération mulhousienne

Légende

Part de familles monoparentales (en %)

Très faible (< 10 %)

Faible (10 à 15 %)

Moyen (10 à 20 %)

Élevé (> 20 %)

Nombre de familles monoparentales en 2021

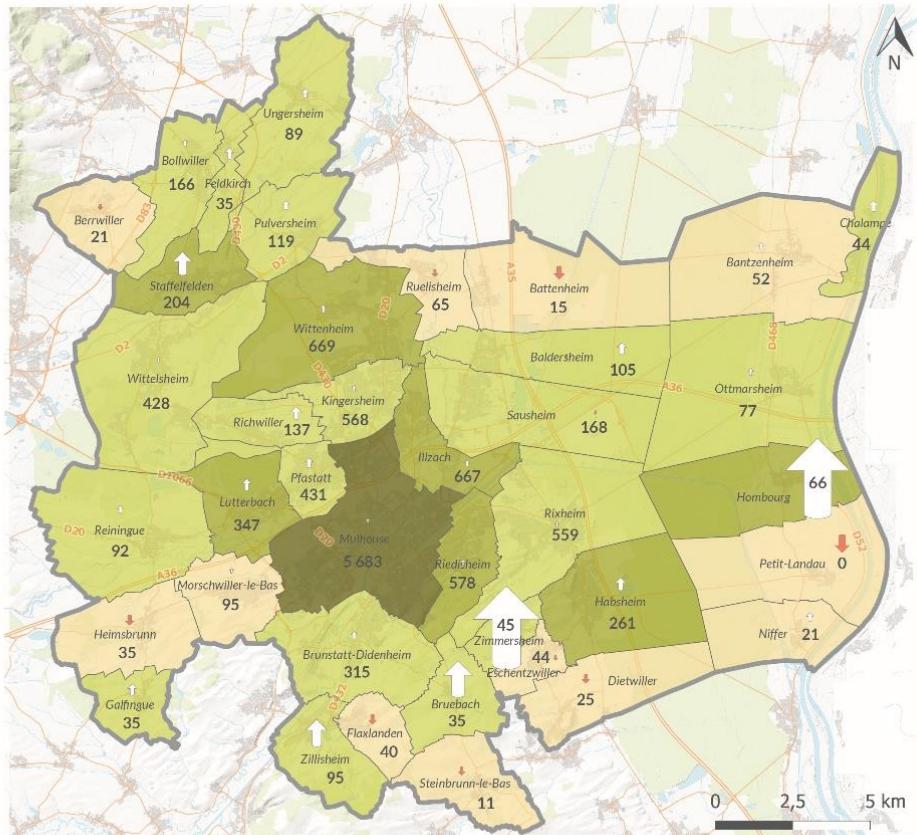
5 683

Évolution des familles monoparentales entre 2010 et 2021 (en %)



Afut

Sources : INSEE, couples-familles-ménages, 2010-2021
Création : Afut Sud-Alsace | AL | 2025



Clé de lecture : Les communes de Hombourg et Zimmersheim affichent les hausses les plus importantes, avec une progression de plus de 400 % du nombre de familles monoparentales entre 2010 et 2021. Sur cette période, le nombre de familles monoparentales est passé de 12 à 66 à Hombourg et de 8 à 45 à Zimmersheim.

Une évolution généralisée avec des intensités variées au sein des communes entre 2010 et 2021

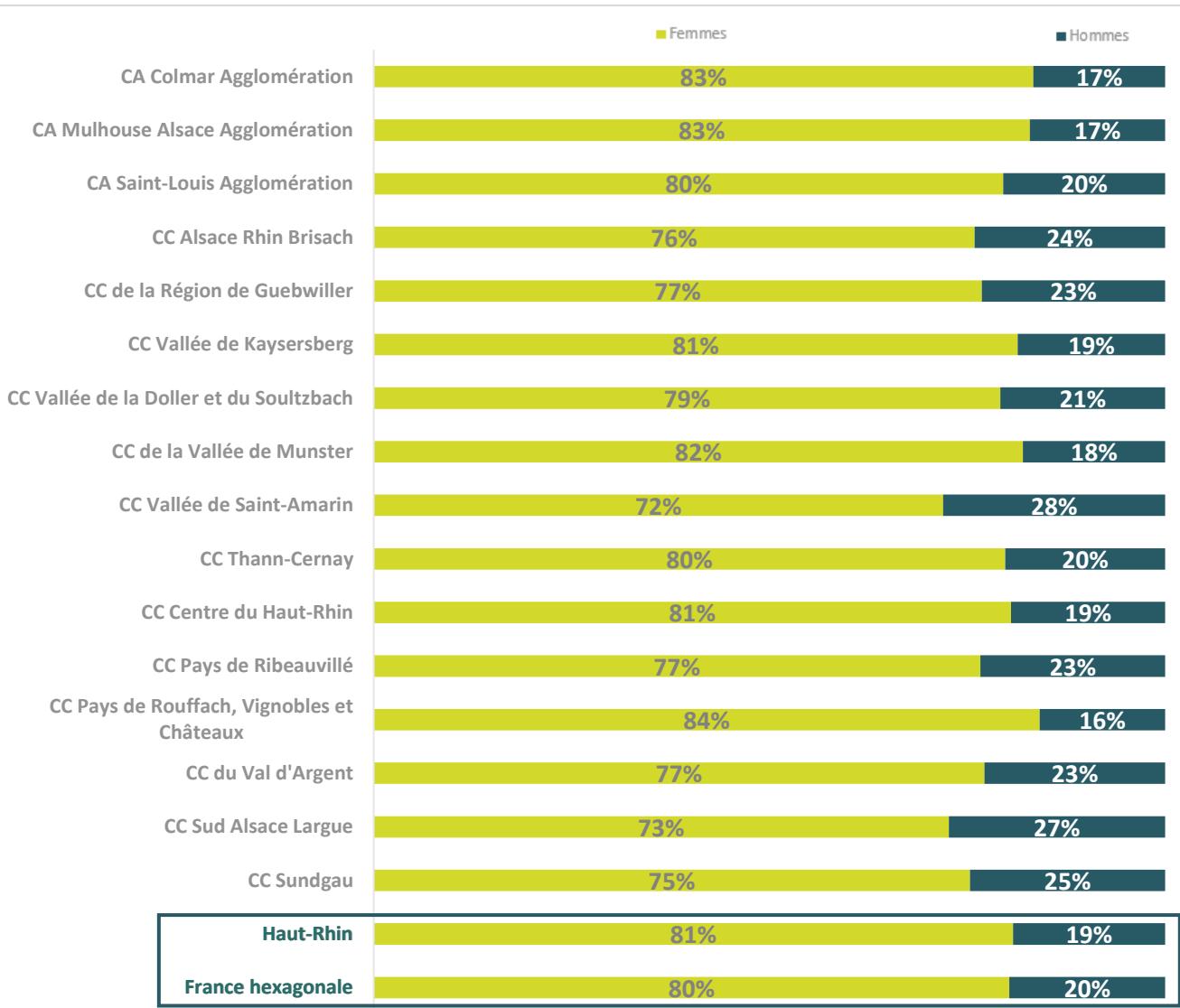
Dans l'agglomération mulhousienne, la monoparentalité touche l'ensemble des communes, mais avec des intensités et des évolutions très contrastées, à l'image de ce que l'on observe entre les EPCI. **Mulhouse reste la commune la plus concernée, avec 23 % de familles monoparentales**, tandis que d'autres n'en comptent plus (à l'image de Petit-Landau) ou très peu (Battenheim : 2 %).

Les dynamiques d'évolution sont tout aussi contrastées : certaines communes, telles que Hombourg ou Zimmersheim, enregistrent une hausse supérieure à 400 %, alors que d'autres voient au contraire leur nombre de familles monoparentales diminuer (Flaxlanden, Battenheim, etc).

→ Sur les 39 communes de l'agglomération mulhousienne, 29 voient leur nombre de familles monoparentales augmenter.

UN POIDS QUI PÈSE DAVANTAGE SUR LES MÈRES

Répartition des chefs de familles monoparentales par sexe



*Analyse sans périmètre modifié

Source : INSEE, couples-familles-ménages, 2021

Une réalité majoritairement féminine

À la fois au niveau local et national, ce sont majoritairement des mères qui occupent le rôle de cheffes de familles monoparentales, représentant en moyenne 80 % des cas.

Cette tendance est encore plus marquée dans les territoires de Colmar Agglomération, la région Mulhousienne, et le pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

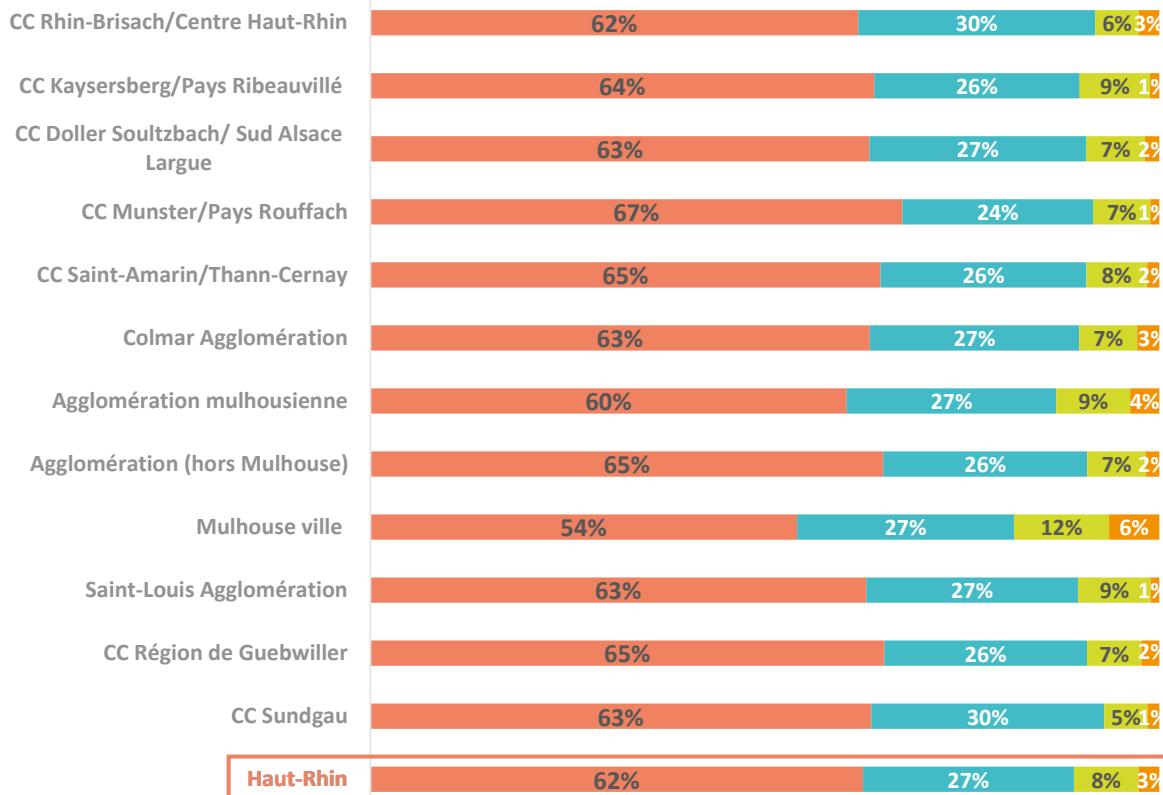
A Mulhouse, 87 % des familles monoparentales ont une femme cheffe de famille, contre seulement 13 % des hommes.

La monoparentalité constitue donc une incontestable inégalité de genre, dans la mesure où les femmes assument plus souvent la responsabilité des enfants que les hommes ce qui les conduit à accepter plus souvent des emplois précaires et du temps partiel, entraînant ainsi des revenus plus faibles.

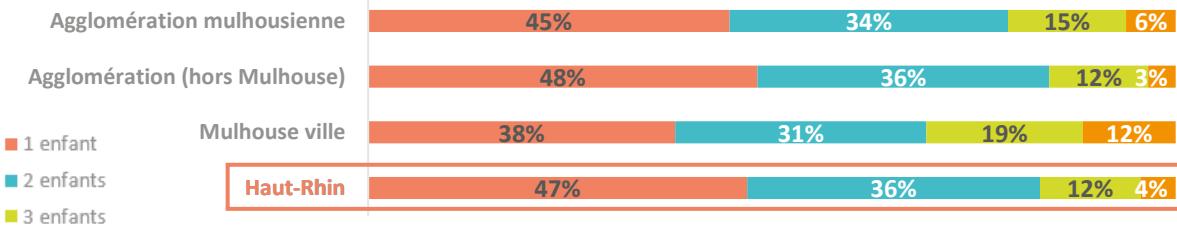
Le statut de monoparentalité exacerbé donc leurs difficultés et les rend particulièrement fragiles. Avec un accès restreint aux ressources économiques et sociales, elles se retrouvent souvent piégées dans un cycle difficile à rompre, freinant ainsi leurs chances d'améliorer leur condition.

DES PETITES FAMILLES COMPOSÉE EN MAJORITÉ D'ADOLESCENTS

Taille des familles monoparentales



Taille des familles – toutes catégories confondues



Répartition selon l'âge des enfants des familles monoparentales – Région Mulhousienne et Haut-Rhin



28% des enfants ont moins de 10 ans (**29% dans le Haut-Rhin**)



41% des enfants ont entre 10 ans et 19 ans (**42% dans le Haut-Rhin**)



31% ont plus de 20 ans (**32% dans le Haut-Rhin**)

*Analyse - périmètre modifié

Source : INSEE, fichier détail, 2021

→ En moyenne, plus de la moitié des familles monoparentales dans le Haut-Rhin n'ont qu'un seul enfant (62 %), contre 47 % pour l'ensemble des familles.

Mulhouse se distingue par une plus grande proportion de familles monoparentales nombreuses, comptant 3 enfants, ou 4 enfants et plus (soit 1000 familles), et une plus faible part des familles monoparentales avec 1 enfant.

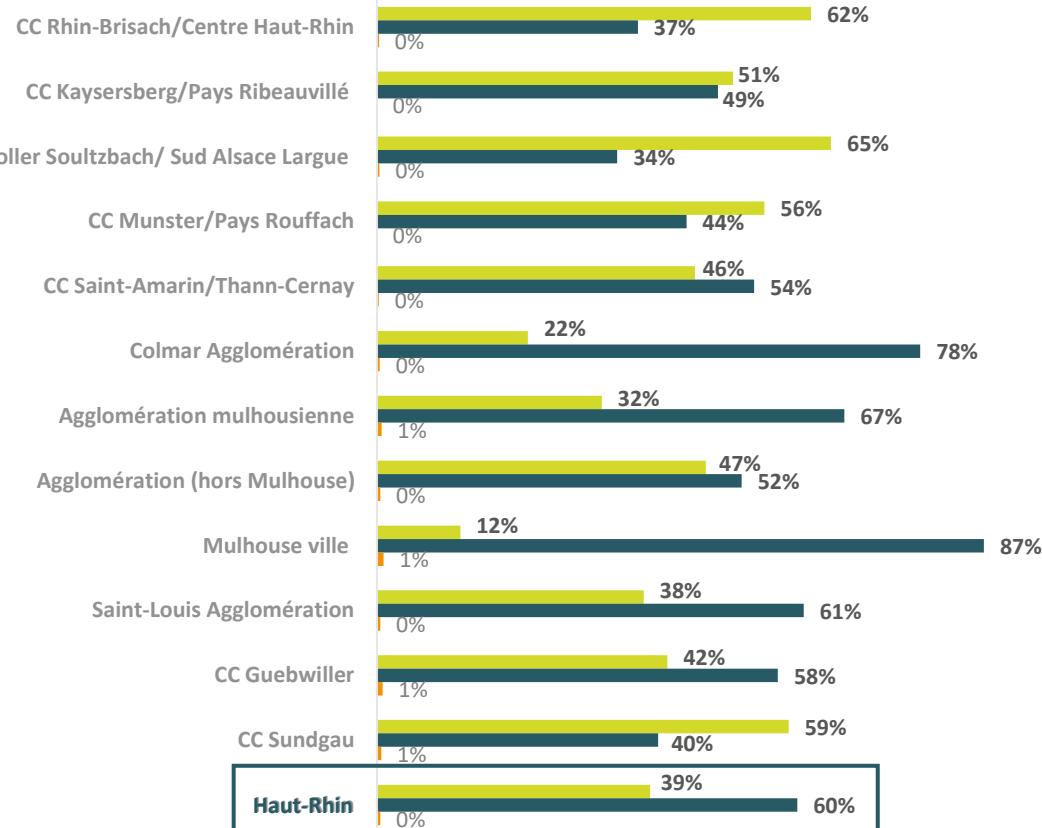
Contrairement à l'idée reçue d'une famille monoparentale composée de jeunes enfants, les données statistiques révèlent une réalité différente. Dans la région Mulhousienne, 41 % des enfants vivant dans des familles monoparentales ont entre 10 et 19 ans (une proportion quasiment identique à celle du Haut-Rhin).

2. HABITAT ET CONDITIONS DE VIE



UN LOGEMENT QUASI IMPOSÉ PAR LE MANQUE DE DIVERSITÉ DE L'OFFRE ET PAR SON PRIX

Typologie des logements des familles monoparentales



*Analyse - périmètre modifié

Les familles monoparentales résident plus souvent en appartement

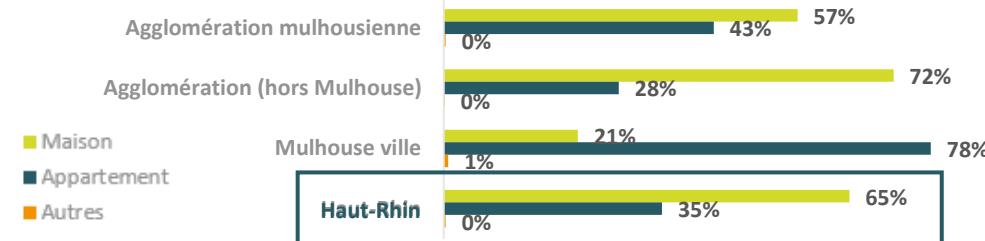
→ Dans le Haut-Rhin, **6 familles monoparentales sur 10 vivent en appartement**, une situation largement influencée par les agglomérations de Colmar et Mulhouse, où la proportion de familles monoparentales vivant dans un appartement atteint 87%.

Toutes catégories confondues, 65% des familles résident majoritairement en maison, contre seulement 39 % des familles monoparentales dans le Haut-Rhin .

Néanmoins à Mulhouse, la majorité des familles (toutes catégories confondues) vivent en appartement. Elles y sont cependant un peu moins nombreuses que les familles monoparentales (78 % contre 87 %).

Dans les intercommunalités rurales, les logements disponibles sont surtout des maisons. Les familles monoparentales peuvent alors subir des surcoûts, faute de pouvoir accéder à des appartements ou à des logements sociaux, très rares en milieu rural. Cette faible diversité de l'offre peut accroître leurs difficultés financières et les expose davantage au risque de pauvreté.

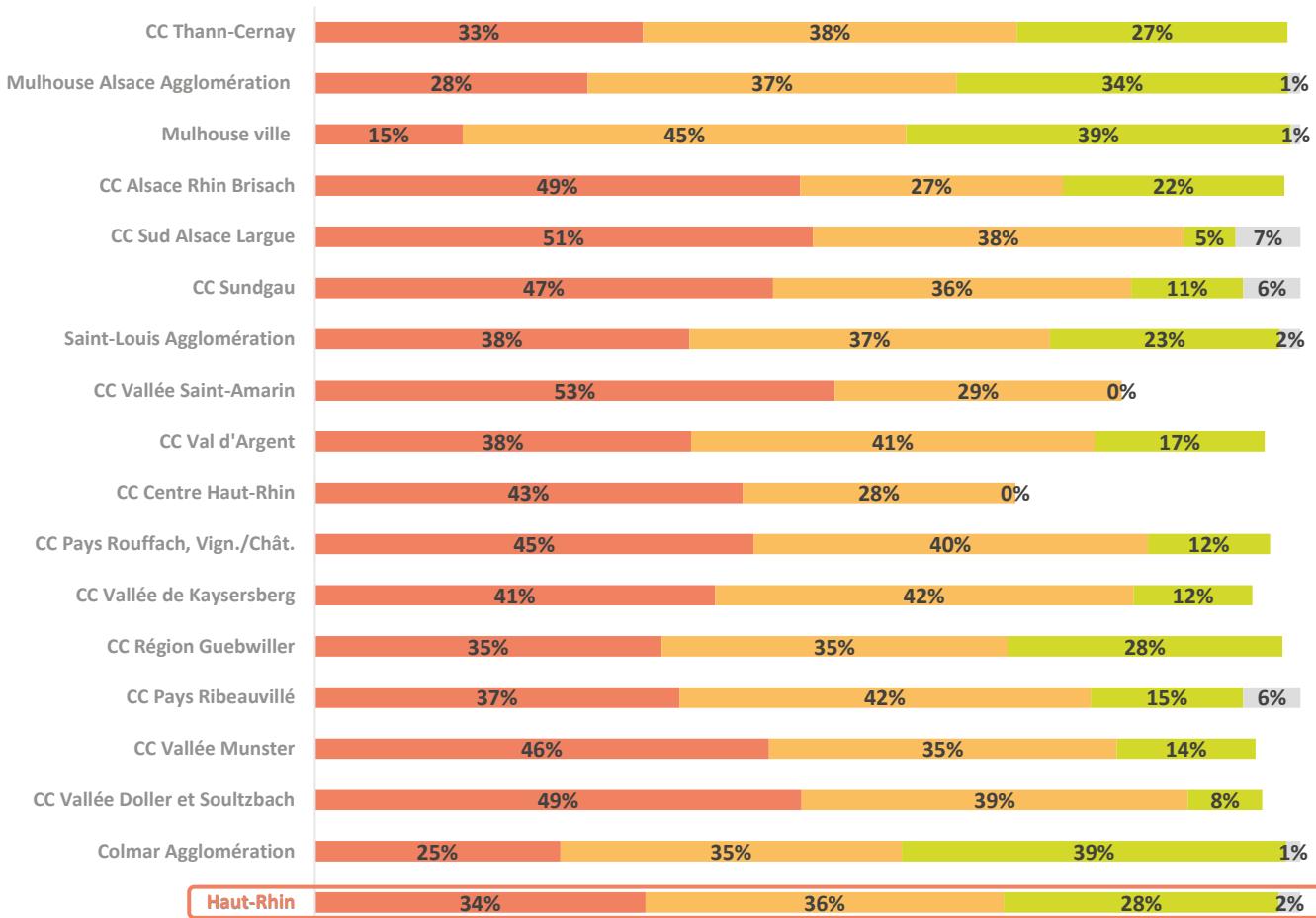
Typologie des logements des familles – toutes catégories confondues



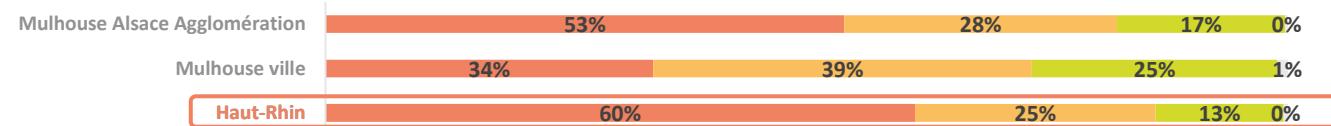
Source : INSEE, fichier détaillé, 2021

DES FAMILLES MONOPARENTALES PLUS SOUVENT LOCATAIRES

Répartition des familles monoparentales selon le statut d'occupation du logement



Répartition des familles – toutes catégories confondues selon le statut d'occupation du logement



Propriétaire occupant

Locataire secteur privé

Locataire HLM SEM

Autres

*Analyse sans périmètre modifié

Source : Filocom, 2022

Logement social

31% des attributions pour un logement social sont destinées à une famille monoparentale dans la région mulhousienne

Source : fichiers n°unique, AREAL, 2024



Dans les agglomérations de Colmar et de Mulhouse, une proportion importante de familles monoparentales vit en logement social (respectivement 34 % et 39 %). Cette situation s'explique par le caractère plus urbain de ces territoires, où l'offre de logements sociaux est plus développée.

Dans les zones plus rurales du département (Vallée de Saint-Amarin, Vallée de la Doller et du Soultzbach, Sud Alsace Largue, etc.), certaines familles monoparentales sont propriétaires de leur logement, bien que cela reste minoritaire (34 % contre 60 % pour l'ensemble des familles). On peut émettre l'hypothèse que l'héritage joue ici un rôle, permettant à certaines familles, malgré des revenus modestes, d'accéder à la propriété.

Dans les intercommunalités proches de la frontière suisse, le logement social est beaucoup moins présent. Bien que le revenu médian y soit supérieur à la moyenne départementale, le coût élevé de l'immobilier peut freiner l'achat. On peut donc supposer que si certaines familles monoparentales ont pu acquérir leur logement grâce à leurs revenus, d'autres ont pu également en hériter.

Pour les autres familles monoparentales, l'accès aux logements sociaux est souvent compliqué par la disponibilité limitée et les critères d'attribution, les poussant à louer dans le privé.

DES LOGEMENTS DE PLUS PETITE TAILLE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES



Une majorité de familles monoparentales vivent dans des logements de 3 ou 4 pièces



63%



Région Mulhousienne –
hors ville centre

61%



Mulhouse

73%

Dont une majorité en 3 pièces (41%)



Plus d'une famille monoparentale sur deux composée de 4 enfants et plus vivent dans un logement de 3 ou 4 pièces dans la ville de Mulhouse



45%



Région Mulhousienne –
hors ville centre

40%



Mulhouse

55%

*Analyse - périmètre modifié

→ Plus de la moitié des familles monoparentales vivent dans des logements de 3 ou 4 pièces, et ce taux est encore plus élevé dans la ville de Mulhouse.

En parallèle, l'ensemble des familles du Haut-Rhin, tous statuts confondus, tend à habiter des logements de 5 ou 6 pièces et plus.

→ Les grandes familles monoparentales ayant quatre enfants ou plus vivent souvent dans des espaces restreints, avec une famille sur deux dans des logements de 3 ou 4 pièces à Mulhouse.

Cette taille réduite des logements peut notamment entraîner des conséquences sur le bien-être, le développement et le parcours scolaire des enfants. Un espace trop limité peut entraver leurs conditions d'apprentissage, rendant la concentration et le temps d'étude difficile.

Chiffres clés – Haut-Rhin
Toutes familles confondues

44%

vivant dans un logement de 3 ou 4 pièces (53% dans un logement de plus de 5 pièces)

37%

des familles composées de 4 enfants et plus vivent dans un logement de 3 ou 4 pièces

Source : INSEE, fichier détail, 2021

Source : INSEE, fichier détail, 2021

3. NIVEAU DE VIE ET PAUVRETÉ



LES FAMILLES MONOPARENTALES SONT LES PLUS PAUVRES DANS LA RÉGION MULHOUSIENNE



Standard local & national

- Revenu médian – familles monoparentales

Haut-Rhin : 18 170 €
France hexagonale : 17 740 €

- Revenu médian – ensemble des ménages

Haut-Rhin : 24 470 €
France hexagonale : 23 080 €

Source : INSEE, fichiers FiloSofi, 2021

Le revenu médian

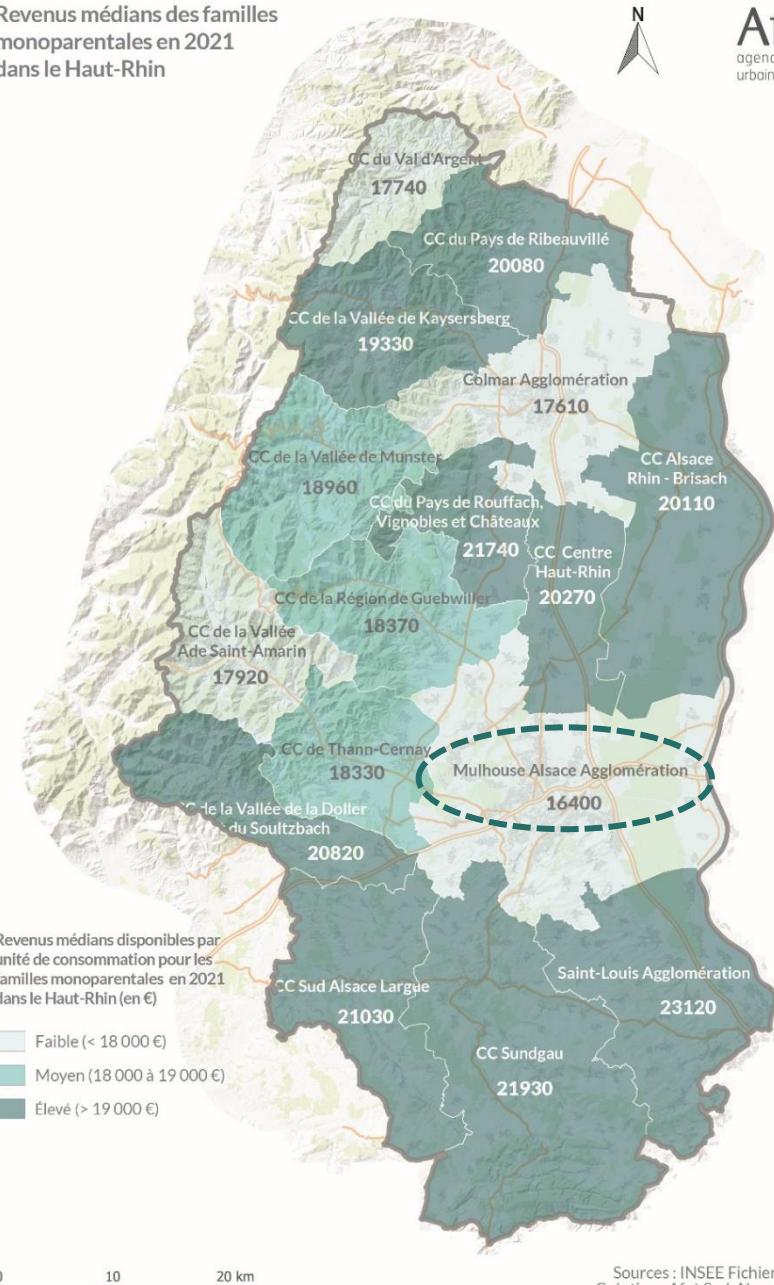


Le revenu médian correspond au niveau de revenu disponible qui partage la population en deux parts égales : 50 % disposent d'un revenu inférieur et 50 % d'un revenu supérieur.

Méthodologie - calcul du revenu médian : revenu disponible et unité de consommation

Le revenu médian est calculé à partir du revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé « niveau de vie ». Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il est obtenu en rapportant le revenu disponible total du ménage au nombre d'UC qui le composent. Les UC sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage afin de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

Revenus médians des familles monoparentales en 2021 dans le Haut-Rhin



Sources : INSEE Fichier détail 2021
Création : Afut Sud-Alsace | AL | 2025



LA RÉGION MULHOUSIENNE, DAVANTAGE EXPOSÉE AU RISQUE DE PAUVRETÉ



Standard local & national

- Taux de pauvreté – familles monoparentales

Haut-Rhin : 29,6 %
France hexagonale : 29,7 %

- Taux de pauvreté – ensemble des ménages

Haut-Rhin : 13,7 %
France hexagonale : 14,9 %

Source : INSEE, fichiers FiloSoFi, 2021

Le taux de pauvreté



Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Taux de privation matérielle



Cet indicateur de l'Union européenne mesure la part de personnes ne pouvant pas faire face à au moins cinq dépenses jugées essentielles parmi treize, nécessaires pour un niveau de vie acceptable.

Grande précarité des familles monoparentales et féminisation de la pauvreté

Au niveau national comme local, la pauvreté monétaire touche près de 30% des familles monoparentales, et le taux augmente avec le nombre d'enfants à charge.

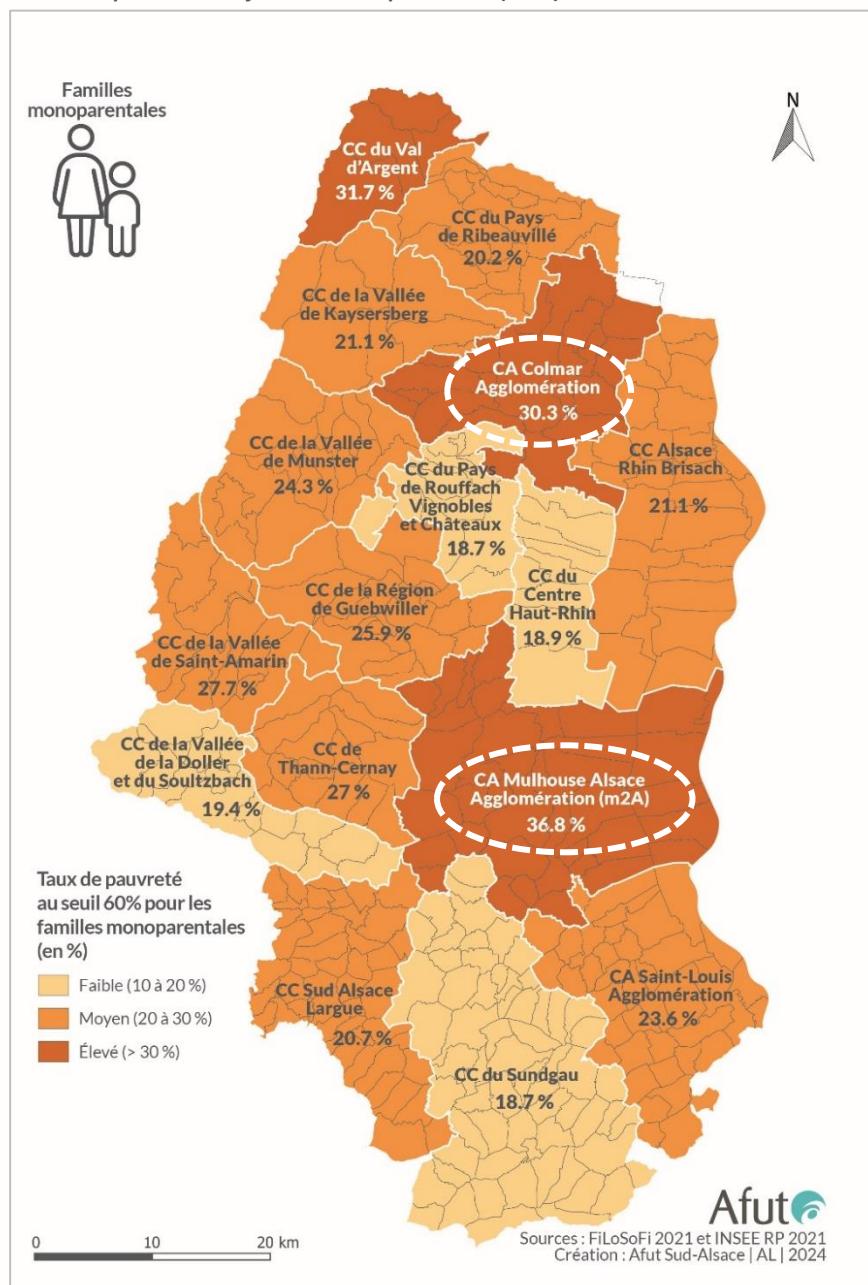
Malgré les allocations spécifiques qui leur sont attribuées, ces familles avec plusieurs enfants ont un niveau de vie moyen bien inférieur à celui de l'ensemble de la population.

La pauvreté des femmes se conjugue souvent avec la charge des enfants et les demandes d'aides concernent autant l'alimentaire, l'habillement, ou/et l'accompagnement éducatif et scolaire. Cette situation se traduit dans le **taux de privation matérielle** qui atteint **26,7 %** pour les familles monoparentales, soit plus du double du taux observé pour l'ensemble des ménages (12,7 %).

Un fait plus urbain qui touche davantage les agglomérations de Colmar et de Mulhouse, et la CC du Val d'Argent

La pauvreté est particulièrement marquée dans les agglomérations de Colmar et Mulhouse et la CC du Val d'Argent. À Mulhouse, une famille monoparentale sur deux vit **sous le seuil de pauvreté**, ce qui révèle un niveau de précarité alarmant.

Taux de pauvreté des familles monoparentales (en %)



DAVANTAGE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASF DANS LA RÉGION MULHOUSIENNE

Chiffres clés Familles monoparentales

23%	de bénéficiaires de l'ASF dans le Haut-Rhin
31%	de bénéficiaires de l'ASF dans la France hexagonale

Source : CAF, 2021

L'Allocation de Soutien (ASF)

L'ASF est destinée à soutenir les familles élevant un enfant qui ne bénéficient pas de l'aide d'un ou de ses deux parents. Elle peut également être accordée si la pension alimentaire pour les enfants est en cours de définition, a été fixée à un montant faible (inférieur à l'ASF) ou n'est pas versée.

Des bénéficiaires localisées dans les territoires les plus précaires

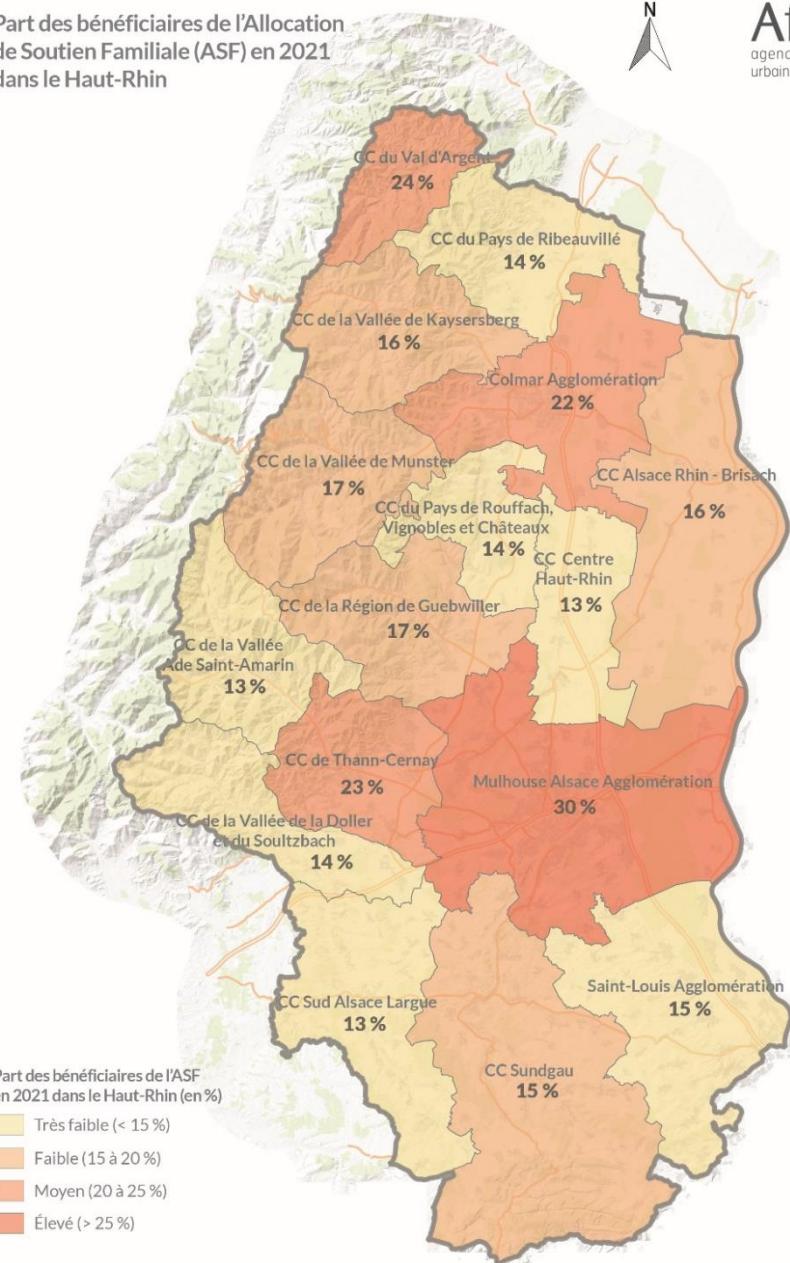
Pour lutter contre la précarité persistante des familles monoparentales, l'État a instauré plusieurs aides sociales, dont l'**Allocation de Soutien Familial (ASF)**, qui s'élève à 265,50 € par mois et enfant à charge dans le Haut-Rhin.

La proportion de bénéficiaires de l'ASF est particulièrement élevée dans les territoires où les familles monoparentales rencontrent une précarité importante, notamment dans les agglomérations Mulhousienne et Colmarienne, ainsi que dans la CC de Thann Cernay et du Val d'Argent.

Près de 40% des familles monoparentales sont bénéficiaires de l'ASF à Mulhouse (soit 2 270 familles).

Selon la DREES, après un divorce ou une rupture de Pacs, un quart des parents solvables et n'ayant pas la garde des enfants, ne déclarent pas de pension alimentaire aux impôts. Le parent ayant la garde des enfants doit donc assumer seul la charge des enfants. Ce qui explique en partie la pauvreté de ces familles. Une autre partie des parents n'ayant pas la garde ont des revenus tellement faibles qu'ils contribuent peu. Ce qui conduit les cheffes de familles monoparentales à demander l'ASF.

Part des bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familiale (ASF) en 2021 dans le Haut-Rhin

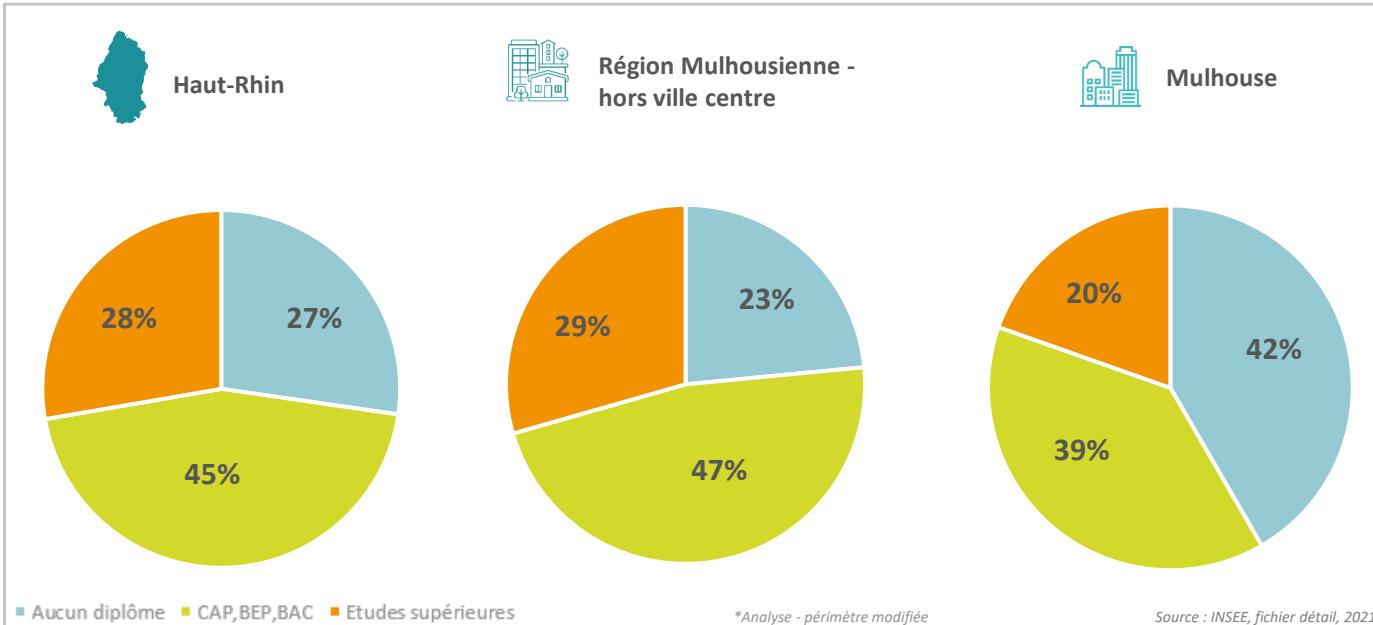


4. EMPLOI ET FORMATION



DAVANTAGE DE NON DIPLOMÉS À MULHOUSE

Répartition du diplôme le plus élevé du chef de famille (en %) - familles monoparentales



Standard local
Toutes familles confondues

- **Aucun diplôme**

Région Mulhousienne (hors Mulhouse) : 17 %
Mulhouse : 34 %
Haut-Rhin : 20 %

- **CAP/BEP/BAC**

Région Mulhousienne (hors Mulhouse) : 50 %
Mulhouse : 40 %
Haut-Rhin : 49 %

- **Etudes supérieures**

Région Mulhousienne (hors Mulhouse) : 32 %
Mulhouse : 27 %
Haut-Rhin : 31 %

Source : INSEE, fichier détail, 2021

Une majorité de diplômés du secondaire chez les familles monoparentales sauf à Mulhouse

Qu'il s'agisse des familles monoparentales ou de l'ensemble des familles, le diplôme le plus élevé est le plus souvent un CAP/BEP ou un baccalauréat. Ce n'est toutefois pas le cas à Mulhouse, où la majorité des chefs de familles monoparentales ne disposent d'aucun diplôme (42 % contre 34 % pour l'ensemble des familles), avec un écart marqué entre les femmes (29 %) et les hommes (20 %).

Ces disparités peuvent potentiellement s'expliquer notamment par l'âge auquel les mères ont leurs enfants et par les difficultés à concilier études et vie familiale.

→ Néanmoins, dans l'ensemble du Haut-Rhin, une tendance plus élevée pour les familles monoparentales à n'avoir aucun diplôme en comparaison à l'ensemble des familles (27 % des familles monoparentales n'ont aucun diplôme vs 20 % pour l'ensemble des familles).

MOINS DE FEMMES EN EMPLOI, PLUS DE FEMMES AU FOYER À MULHOUSE

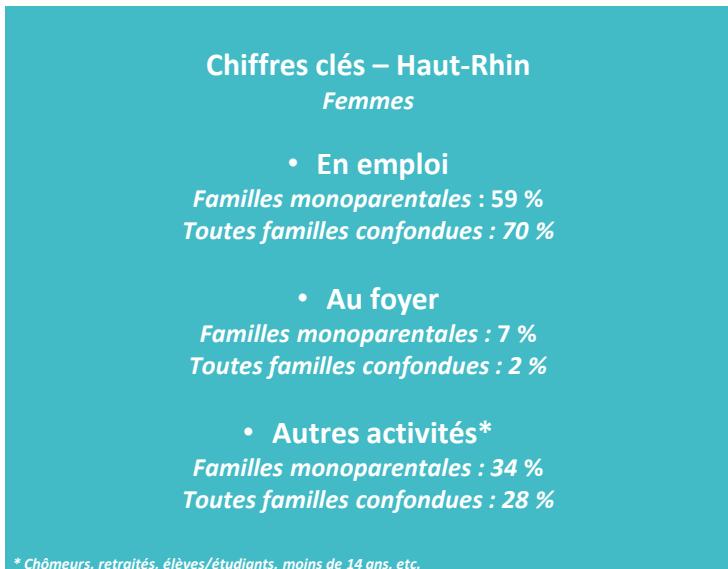
Des femmes actives

Dans le Haut-Rhin, 59 % des femmes en situation de monoparentalité exercent une activité professionnelle

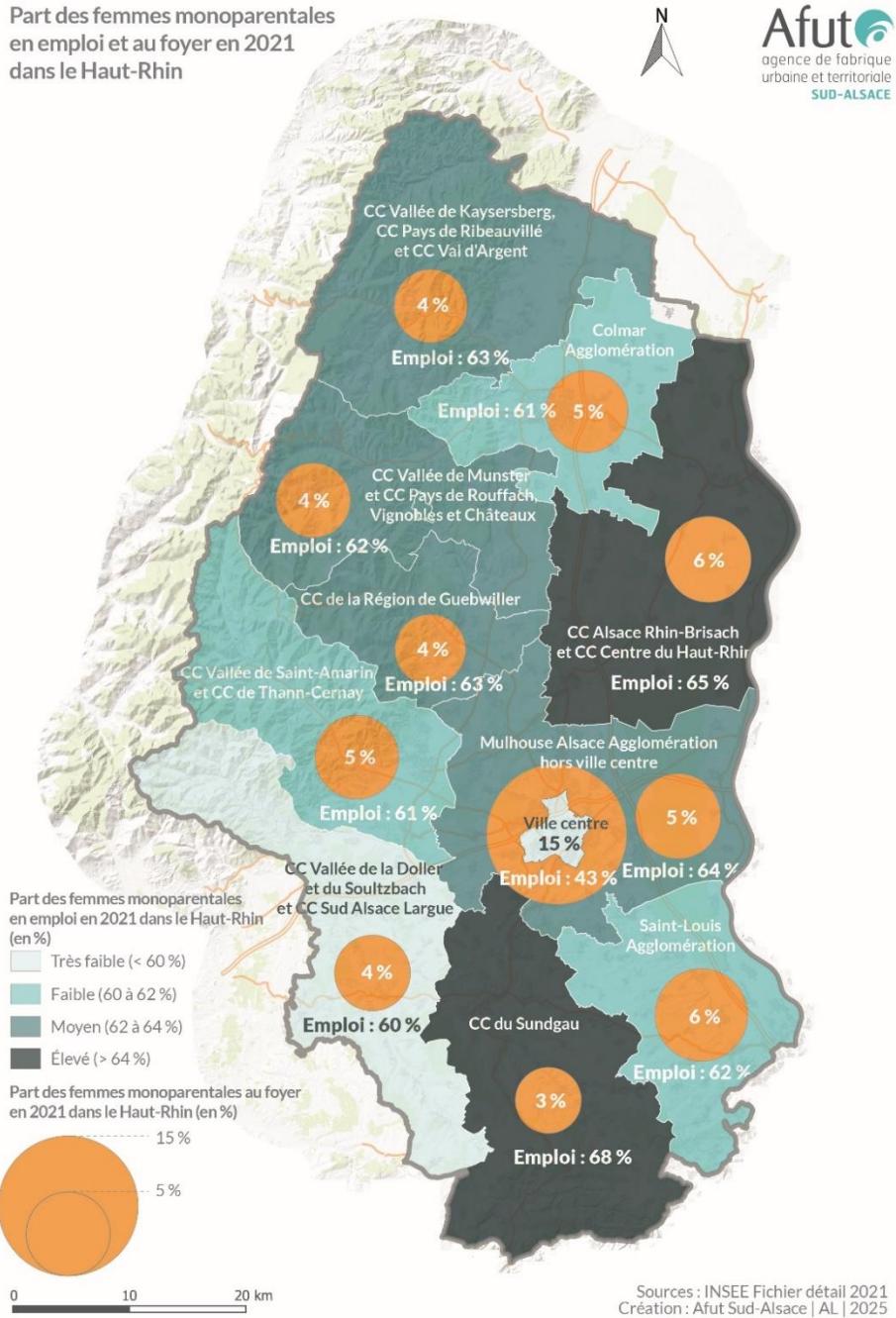
À Mulhouse, en revanche, ce taux diminue à 43 %, tandis que la part des femmes au foyer y est nettement plus élevée : 15 % contre seulement 7 % dans l'ensemble du département, soit plus du double de la moyenne haut-rhinoise.

Pour le reste des femmes monoparentales du département, la plupart d'entre elles sont au chômage, tandis que quelques-unes sont à la retraite ou autres inactives.

Rappelons que les difficultés liées à la garde d'enfants représentent un obstacle majeur à l'intégration sur le marché du travail, ce qui amène certaines familles, en particulier les femmes, à abandonner voir quitter complètement le marché.



Source : INSEE, fichier détail, 2021



*Analyse - périmètre modifié



agence de fabrique urbaine et territoriale Sud-Alsace

DES FAMILLES EN DIFFICULTÉ PROFESSIONNELLE DANS LA VILLE CENTRE

Répartition du type d'activité professionnelle (en %)



Région Mulhousienne –
Hors ville centre

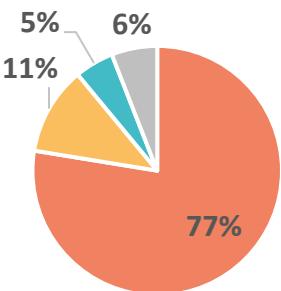


Mulhouse

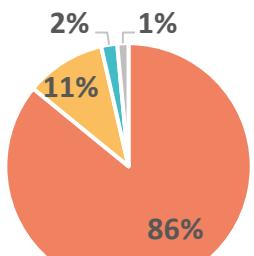


Haut-Rhin

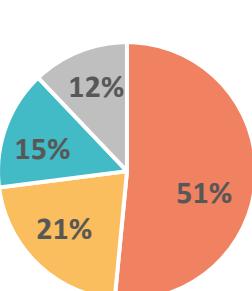
Familles monoparentales



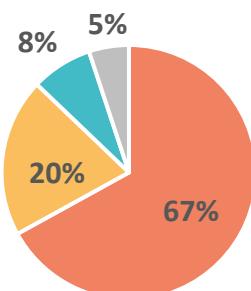
Toutes familles confondues



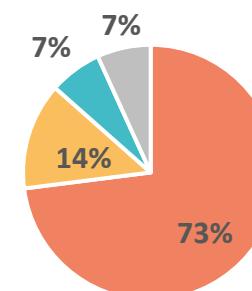
Familles monoparentales



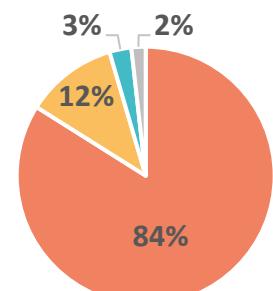
Toutes familles confondues



Familles monoparentales



Toutes familles confondues



■ En emploi ■ Au chômage ■ Au foyer ■ Autres inactifs

*Analyse - périmètre modifié

Source : INSEE, fichier détail, 2021

Les familles monoparentales sont moins présentes sur le marché du travail que l'ensemble des familles, aussi bien à l'échelle locale que départementale. Dans le Haut-Rhin, 73 % d'entre elles sont en emploi, contre 84 % pour l'ensemble des familles.

À Mulhouse, leur présence sur le marché du travail est encore plus faible que dans la région mulhousienne et le reste du département. On y compte également davantage de femmes et d'hommes au foyer : 15 % pour les familles monoparentales contre 8 % pour l'ensemble des familles.

➔ Un taux de chômage quasi similaire entre les familles monoparentales et l'ensemble des familles.



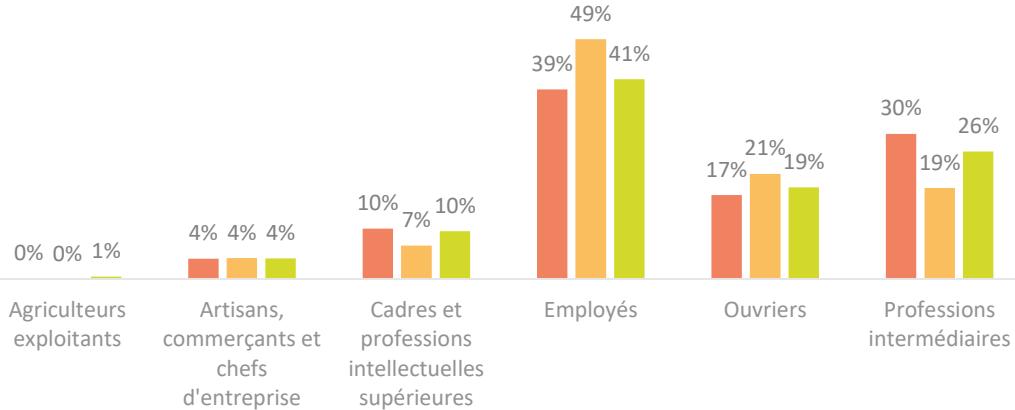
Dans l'agglomération mulhousienne 30 % des familles monoparentales sont à temps partiel contre 17 % pour l'ensemble des familles.

➔ Dans le Haut-Rhin, l'écart est plus faible : 26 % vs. 16 %. Un écart qui peut s'expliquer en partie par les difficultés des parents à concilier emploi et gestion familiale.



UNE SITUATION PROFESSIONNELLE MOINS FAVORABLE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon la CSP (en %) – familles monoparentales



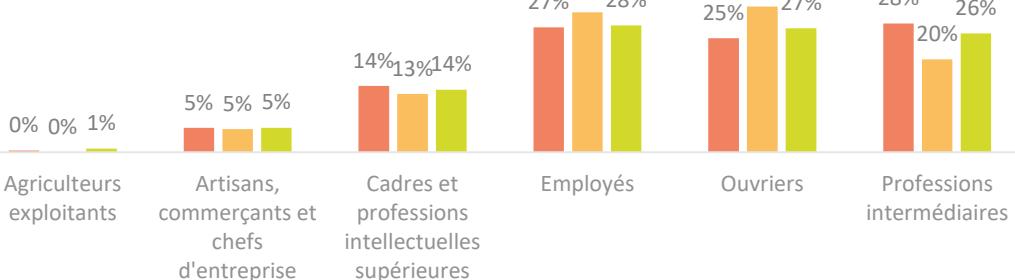
Des catégories socioprofessionnelles générées et moins qualifiées pour les familles monoparentales

Que ce soit à l'échelle locale ou départementale, la part d'employés est plus importante parmi les familles monoparentales que dans l'ensemble des familles (41 % d'employés dans les familles monoparentales vs. 28 % dans l'ensemble des familles pour le Haut-Rhin). Ce constat s'explique notamment par la surreprésentation des femmes (qui travaillent plus souvent dans les services) au sein des familles monoparentales, alors que dans l'ensemble des familles, la répartition entre femmes et hommes est plus équilibrée.

De ce fait, la proportion d'ouvriers dans l'ensemble des familles y est également plus élevée (17% dans les familles monoparentales vs. 25% dans l'ensemble des familles pour la région mulhousienne hors Mulhouse).

➔ Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont moins nombreux dans les familles monoparentales. L'écart est particulièrement marqué à Mulhouse, où la part de cadres atteint 13 % dans l'ensemble des familles, contre seulement 7 % parmi les familles monoparentales.

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon la CSP (en %) – toutes familles confondues



Source : INSEE, fichier détail, 2021

*Analyse périmètre modifié

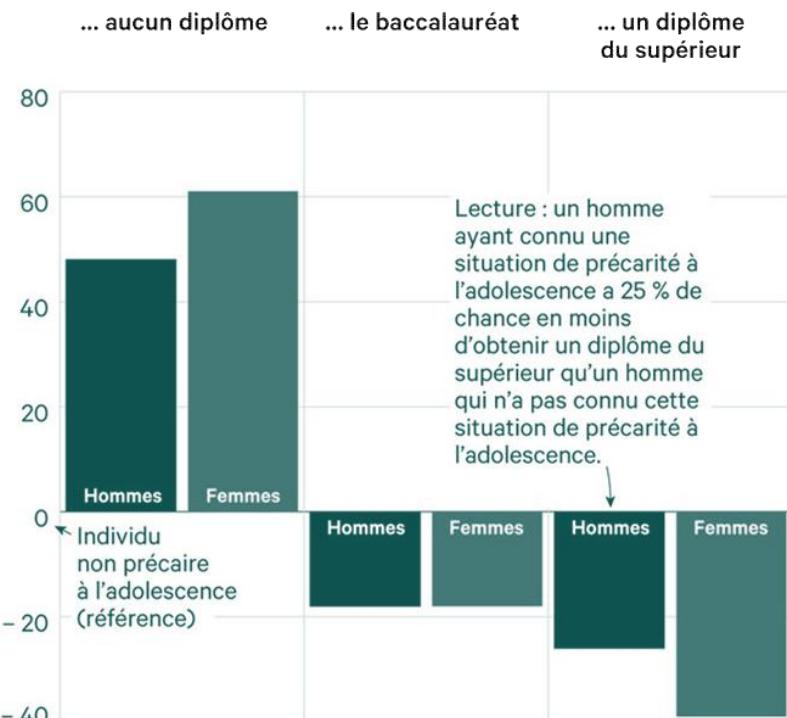
5. JEUNESSE ET IMPACT DE VIE



DES ENFANTS PLUS EXPOSÉS À LA PRÉCARITÉ

Probabilité pour un adolescent précaire, à environnement familial comparable, d'obtenir...

En %



Champ : individus âgés de 30 à 54 ans en 2019.

SOURCES : INSEE, CALCULS FRANCE STRATÉGIE

 Les Echos

Des inégalités sous tous les angles

Les familles monoparentales sont souvent confrontées à la précarité et à la pauvreté, ce qui affecte directement leurs enfants et les rend particulièrement vulnérables. Dans des conditions de vie difficiles, **ces enfants évoluent dans des environnements inadaptés (logement insalubre, accès limité aux équipements, etc.)**, manquent de ressources et subissent des inégalités par rapport à leurs camarades ce qui entrave leur développement social et éducatif.

Les données sur les conditions de vie des enfants issus de familles monoparentales sont souvent rares ou inaccessibles à l'échelle locale. **Toutefois, des études internationales montrent un taux plus élevé d'échec scolaire et de troubles du comportement chez ceux élevés par une mère seule.** Cependant, il est essentiel de souligner que ces difficultés ne sont pas attribuables au statut parental, mais plutôt à des facteurs tels que les conflits parentaux, les problèmes économiques, la dépression maternelle et le manque de soutien social.

«Chaque année, c'est près de 76 000 jeunes qui quittent l'école sans diplôme ou avec au plus le brevet. Le décrochage scolaire, malgré sa décrue, continue de peser lourdement sur les trajectoires de vie de trop nombreux jeunes et sur l'avenir collectif. Les élèves décrocheurs témoignent de fragilités multiples qui n'ont parfois rien à voir avec leurs résultats scolaires et sont toujours subies.»¹

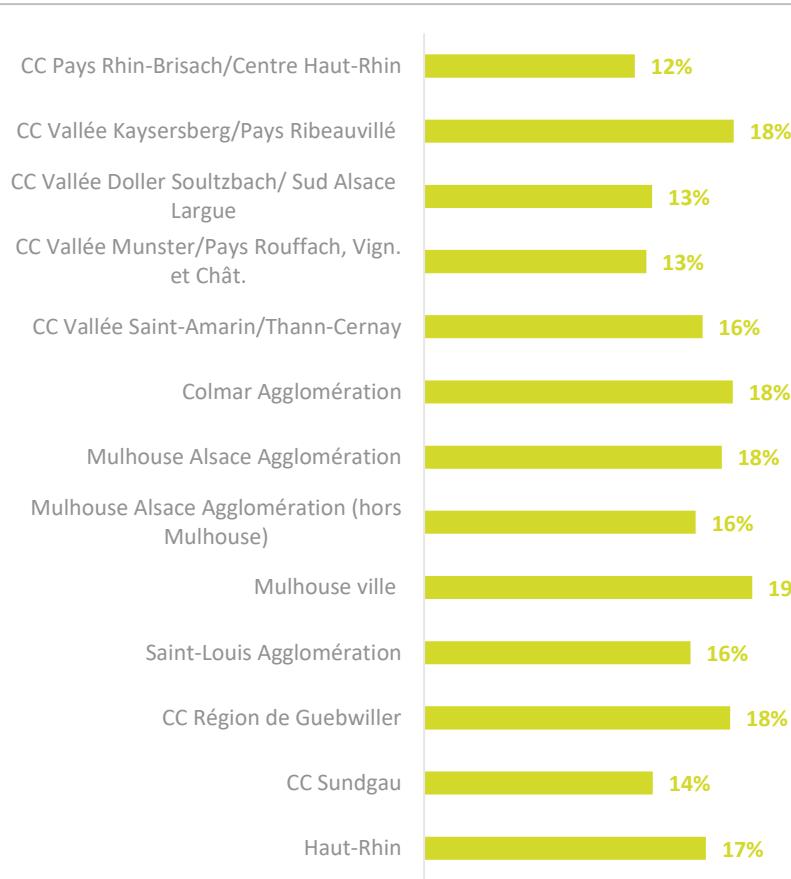
Même s'il ne s'agit pas spécifiquement de jeunes issus de familles monoparentales, on peut noter un constat général. **Tous les jeunes, quel que soit leur sexe, ayant vécu des conditions de précarité durant leur adolescence, ont 20 % de chances en moins d'obtenir le baccalauréat par rapport à ceux qui n'ont pas connu cette précarité.** Pour les jeunes femmes, cet écart est encore plus marqué : elles ont près de 40 % de chances en moins d'obtenir un diplôme supérieur.

«Ainsi, le décrochage scolaire est aussi un facteur d'exclusion professionnelle et sociale avec un marché de l'emploi qui laisse peu d'opportunités aux jeunes, et encore plus quand ils sont non diplômés. Perte de confiance, sentiment d'inutilité et de moindre appartenance à la collectivité : le décrochage porte durablement et profondément préjudice aux jeunes qui en font l'expérience.»¹

¹ De Chatillon, J., & Scalabre, O. (2025, 27 mai). « L'inaction contre le décrochage scolaire a un coût pour notre société ». Les Echos. <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/linaction-contre-le-decrochage-scolaire-a-un-cout-pour-notre-societe-2167629>

PRESQUE 1 JEUNE SUR 5 NON INSÉRÉ À MULHOUSE

Part des Ni-Ni (en %)



Neet(s) ou Nini

Acronyme anglais (*ni en emploi, ni en étude ou formation*). Ce terme désigne les jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi, fut-il occasionnel.



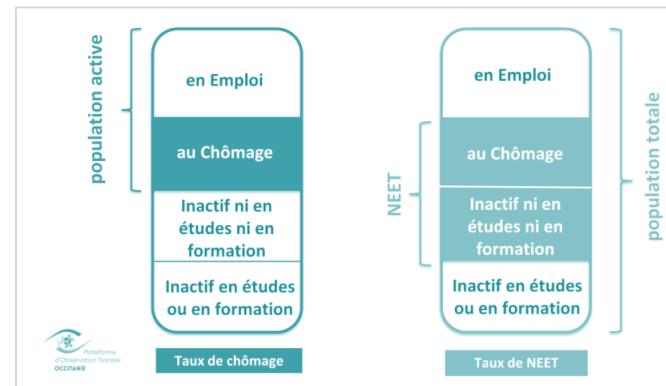
Les enfants de familles monoparentales comptent légèrement plus de Ni-Ni que l'ensemble des enfants

À l'échelle départementale comme locale, les Ni-Ni sont un peu plus fréquents chez les jeunes issus de familles monoparentales. Sauf à Mulhouse, où la proportion est équivalente à celle observée tous types de familles confondus.

La situation hors formation et hors emploi se prolonge, ou intervient régulièrement, chez les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail : ces derniers enchaînent emplois de courte durée et périodes de chômage, ou ne trouvent pas d'emploi, voire se sont résignés à l'inactivité. Ces difficultés sont particulièrement fréquentes chez ceux qui ont quitté l'appareil de formation sur un échec scolaire, sans diplôme, et pour lesquels un retour vers la formation est souvent délicat.

Ces jeunes sont menacés par la pauvreté et l'isolement relationnel. De plus, pauvreté et isolement se renforcent mutuellement et accentuent encore les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi. Un processus d'exclusion sociale, amenant à une rupture durable des liens sociaux et institutionnels, peut s'enclencher

Taux de chômage des jeunes et taux de NEET – méthodologie de calcul



Chiffres clés – NI-NI Toutes familles confondues

18%

à Mulhouse

11%

dans la région Mulhousienne - (hors Mulhouse)

13%

dans le Haut-Rhin

Source : INSEE, fichier détail, 2021



6. SYNTHÈSE



FAMILLES MONOPARENTALES : CE QU'IL FAUT RETENIR



Démographie des familles monoparentales



- Une évolution généralisée de la monoparentalité avec des intensités variables
- Un statut qui touche davantage les femmes
- Une majorité de familles avec un enfant, sauf à Mulhouse
- Un plus grand nombre d'enfants ont entre 10 et 19 ans
- Une part légèrement supérieure de Ni-Ni

Habitat

et conditions de vie



- Un lieu de vie imposé par le manque de diversité de l'offre et des prix, mais plus de familles vivant en appartement dans les intercommunalités urbaines
- Des familles plus souvent locataires

Niveau de vie et pauvreté



- Des revenus médians largement plus bas pour ces familles et encore plus à Mulhouse
- Une pauvreté plus urbaine qui touche fortement Mulhouse
- Une plus grande part de bénéficiaires de l'ASF dans les territoires les plus précaires

Emploi et formation



- Une majorité de diplômés du secondaire dans l'agglomération mulhousienne hors Mulhouse
- Des cheffes de familles monoparentales largement en emploi, sauf à Mulhouse
- Plus d'emplois à temps partiel
- Plus de femmes employées et plus d'hommes ouvriers

POUR ALLER PLUS LOIN : ACCOMPAGNER LA MONOPARENTALITÉ



DES COMMUNES MOBILISÉES POUR LES MÈRES SOLOS



Un tour d'horizon des initiatives locales pour soutenir les familles monoparentales

De plus en plus de communes pointent le même constat : les politiques classiques ne collent pas aux réalités des familles monoparentales.

Entre situations variées et besoins concrets (notamment pour des mères éloignées des dispositifs d'aide qui doivent concilier travail et vie familiale), les réponses locales se multiplient pour adopter des statuts et des plans spécifiques.

Ris-Orangis est la première municipalité à avoir adopté en mai 2024 un statut communal pour les parents solo — 21 mesures couvrant droits, santé, modes de garde, logement ou droit au répit et créé un poste de référente monoparentale pour aider ces parents dans les démarches.

La ville déduit aussi la pension alimentaire du calcul du quotient familial, ce qui allège le coût des périscolaires et de la cantine.

À Montpellier, le plan de juillet 2024 mise sur des mesures concrètes et immédiates telles que la cantine à 0,50 € et une crèche aux horaires inhabituels pour mieux coller aux emplois du temps décalés.

À Dijon, le plan voté en juin 2024 s'articule autour de cinq priorités : services publics, logement, accueil des enfants, accès au sport/culture/loisirs et soutien à la parentalité.

Des initiatives qui montrent une volonté locale d'adapter les politiques aux réalités des familles monoparentales, en combinant accompagnement administratif, mesures financières et offres de services flexibles.¹

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-213109218-20240522-2024119-DE
en date du 29/05/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024119



Statut communal de parent solo

Adopté par la délibération du Conseil municipal n°2024/119
du 22 mai 2024

Glossaire

Afut	Agence de fabrique urbaine et territoriale du Sud-Alsace
ASF	Allocation de Soutien Familiale
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FiLoSoFi	Fichier Localisé Social et Fiscal
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
Ni-Ni	Ni en emploi, Ni en étude ou formation
RP	Recensement de la Population



Publications en lien

**Parentalité : retour sur un vieux
problème philosophico-sociologique**
Pour ne pas se tromper de cible

Afut
agence de fabrique
urbaine et territoriale
SUD-ALSACE

CONTACT

Afut Sud-Alsace
33 avenue de Colmar
68200 MULHOUSE

www.afut-sudalsace.org

Direction de la publication
Viviane BEGOC

Conception et rédaction
Klervi ANTHOINE – Chef de projet de la mission
03 69 77 60 84 / klervi.anthoine@afut-sudalsace.org

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la
source et référence exacte.